

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESTIALES CQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 22 chemin milord 64290 Estialescq

Référence cadastrale : B 202

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : ✓

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : ✓

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 2007

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) : hangar

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures Oui Non

▪ Prairies Oui Non

▪ Landes/terres en friche Oui Non

▪ Autre

(préciser) :

EMBU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

* si oui est-il proche de la parcelle ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Préciser la vocation agricole du bâtiment concerné : _____

* Date de construction : _____

L'emplacement du bâtiment :

* Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

habitation Oui Non

Exploitation agricole Oui Non

Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? _____

Autre Oui (préciser) : _____

Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

Les terres :

* Cultures Oui Non

* Prairies Oui Non

* Landes/terres en friche Oui Non

* Autre

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
 sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) :

o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Non Oui

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

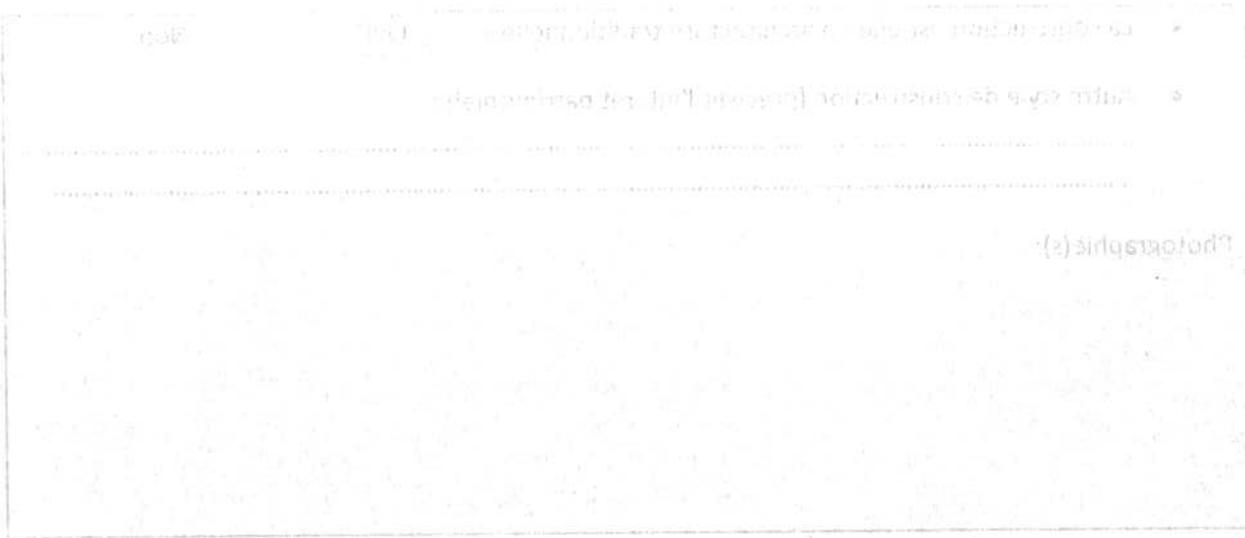
- Description sommaire de l'état du bâtiment : *grange accolée maison typique béarnaise -*
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non

• La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non

• Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):



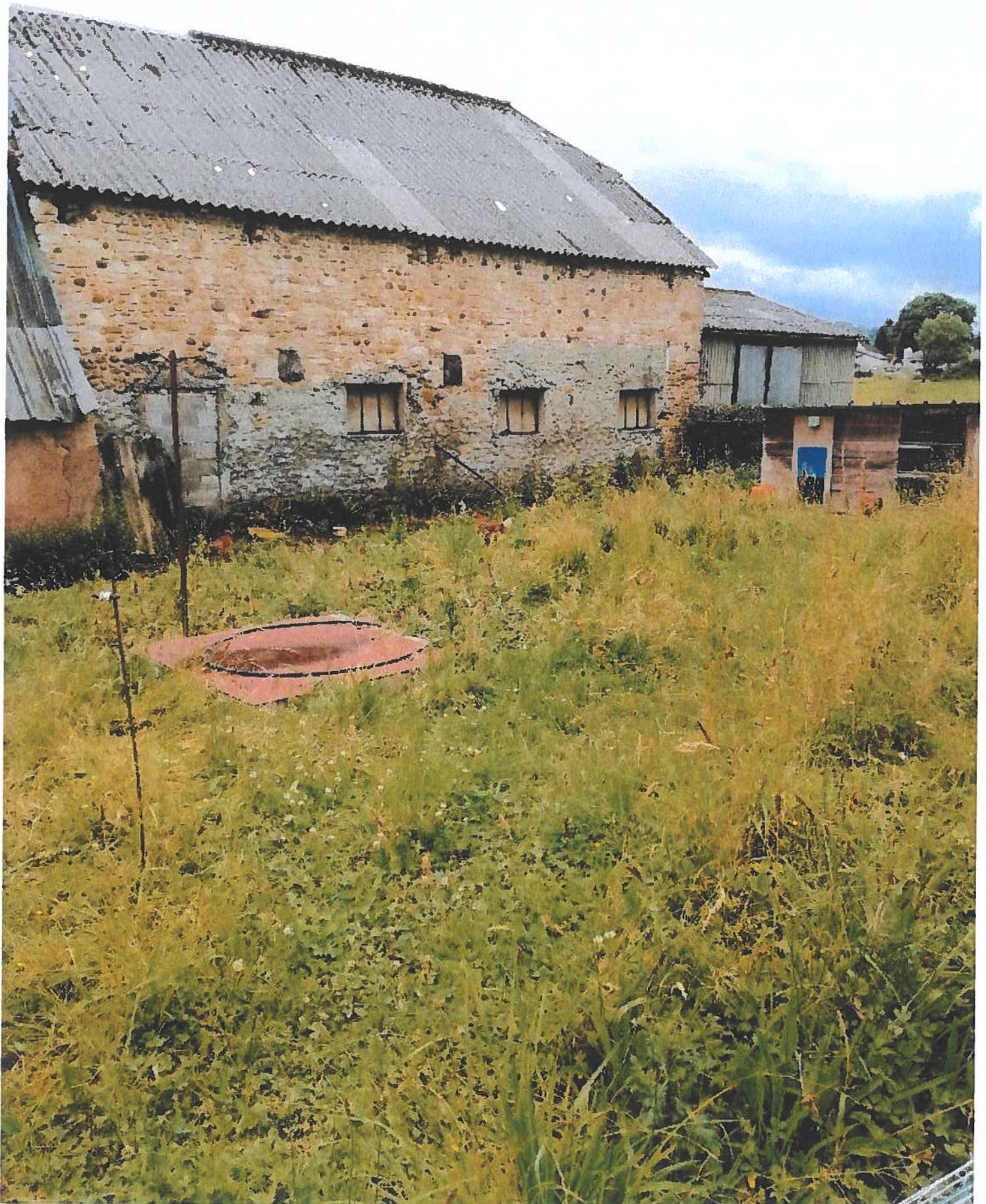
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

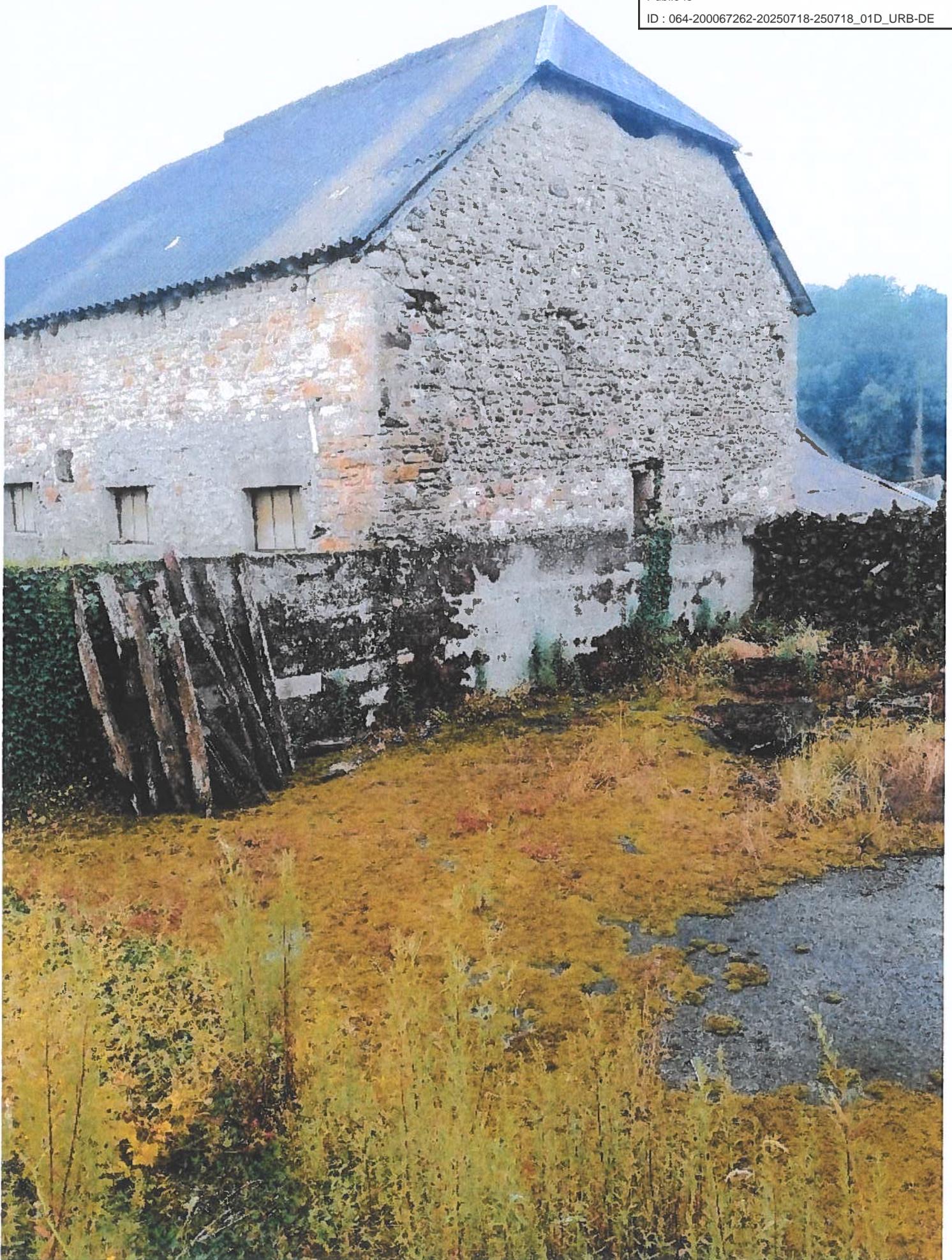
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : ESTIALESQ

DAUM Claire → Bambalère

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 74 impasse Bambalère 64290 Estialescq

Référence cadastrale : Parcelle B0164



CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1960 ?

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation **Oui** Non

- Exploitation agricole Oui **Non**

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre **Oui** (préciser) : une autre grange qui n'a plus de vocation agricole depuis des dizaines d'années

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures **Oui** Non

▪ Prairies **Oui** Non

▪ Landes/terres en friche Oui **Non**

▪ **Autre**

(préciser) : un jardin

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui **Non**

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?

▪ **Fermage/métayage**

▪ Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui **Non**



RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

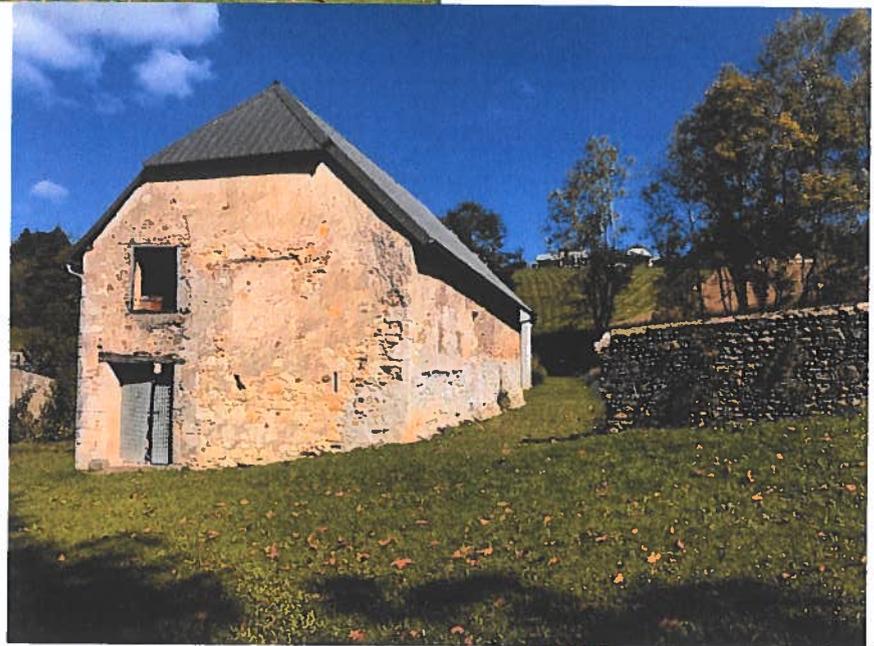
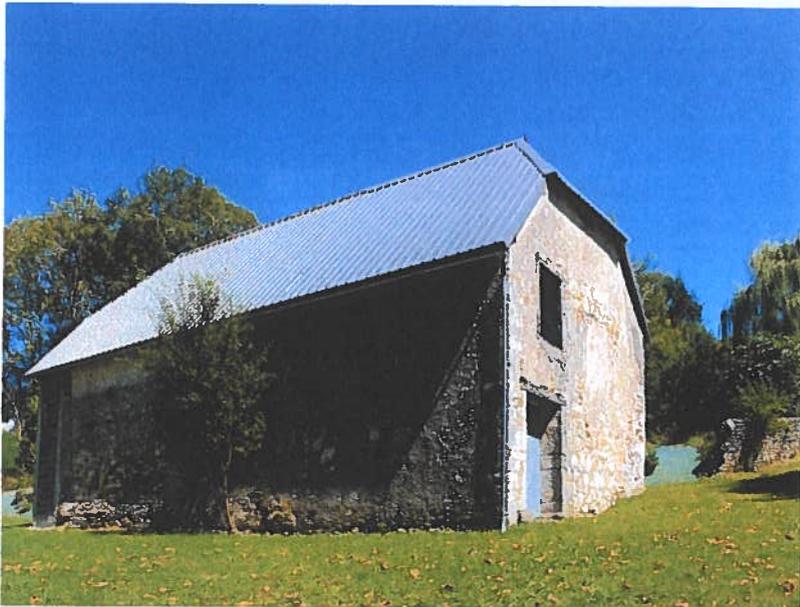
INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : en bon état général, la toiture est neuve et la maçonnerie d'un angle du bâtiment a été entièrement reprise
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....
.....

Photographie(s):



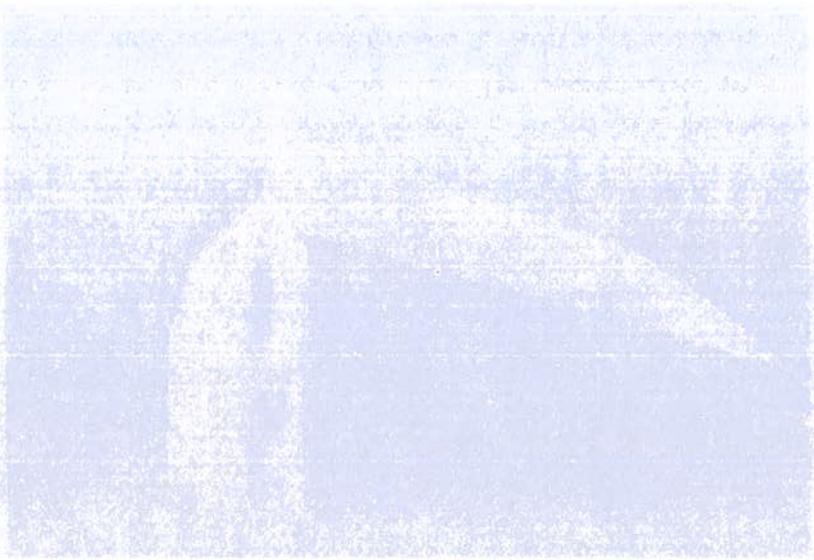
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



OK

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ESTIALESQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
 - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent

- ⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT:

Adresse : Minjarlab Rey Dienne
Route des Fagets

Référence cadastrale :
OB 396 Route des Fagets.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :



PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

CONTENU

TABLEAU DE LA RÉGÉNÉRATION

Art. L.152-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones urbaines, rurales ou forestières, le règlement peut...

3. Désigné, en dehors des zones mentionnées à l'article L. 152-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination des lors que ce changement de destination ne comporte pas l'activité prévue au tableau ci-dessous. Le changement de destination est soumis, en outre, à la condition que la commission départementale de la préservation des espèces végétales forestières prévues à l'article L. 113-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en son absence, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

MÉTODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU

- Les zones en cours de réaménagement sont indiquées en rouge.
 - Les zones à réviser pour l'identification des changements de destination sont indiquées en orange.
 - Absence de zone agricole soumise au régime de régularité.
 - Présence des réseaux (eau potable et électrique).
 - Intérêt architectural présent.
- = Une nouvelle destination est prévue.

LOCALISATION DU GAIN :

Adresse : *Rue de la Poste*

Référence cadastrale : *OF 200 Rue de la Poste*

Le présent document est en vigueur (si existant).

Le présent document est en vigueur (si existant).

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui Non

• si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

• Date approximative : **1974**

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre **étable** Oui (préciser) : **ferme**

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures Oui Non

▪ Prairies Oui Non

▪ Landes/terres en friche Oui Non

▪ Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

○ Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) :

○ De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

- Digestat

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non

• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non

• au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non



TYPE AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

• si oui est-il proche de la terrain ? Non

• si oui, un exploitant est-il prévu ? Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui

Plus de vocation agricole du bâtiment dans : *1984*

• Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 100 m) :

Habitation Non

Exploitation agricole Non

• Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100 m) :

• Type nature :

• Cultures Non

• Prairies Non

• Terres sans culture Non

• Autre Non

• Autre (préciser) :

Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? Non

• sous quel mode de mise-à-disposition ?

• Ferraillage/mécanique

• Autre

• Autre (préciser) :

• Date approximative :

1984

REMARQUES :

Le bâtiment est-il sécurisé ?

• Non

• Oui

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

~~Non~~

Non

Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

très bon état / toiture refaite

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?

Oui

Non

- La toiture est-elle encore présente en totalité ?

Oui

Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?

Oui

Non

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):



INTERET ARCHITECTURAL

Etat du bâtiment :

- Description sommaire de l'état du bâtiment : *très bon état*
- Les murs goutte de bâtiment sont-ils présents ? *oui*
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? *oui*
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? *oui*
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : *non*

Photo(s) :

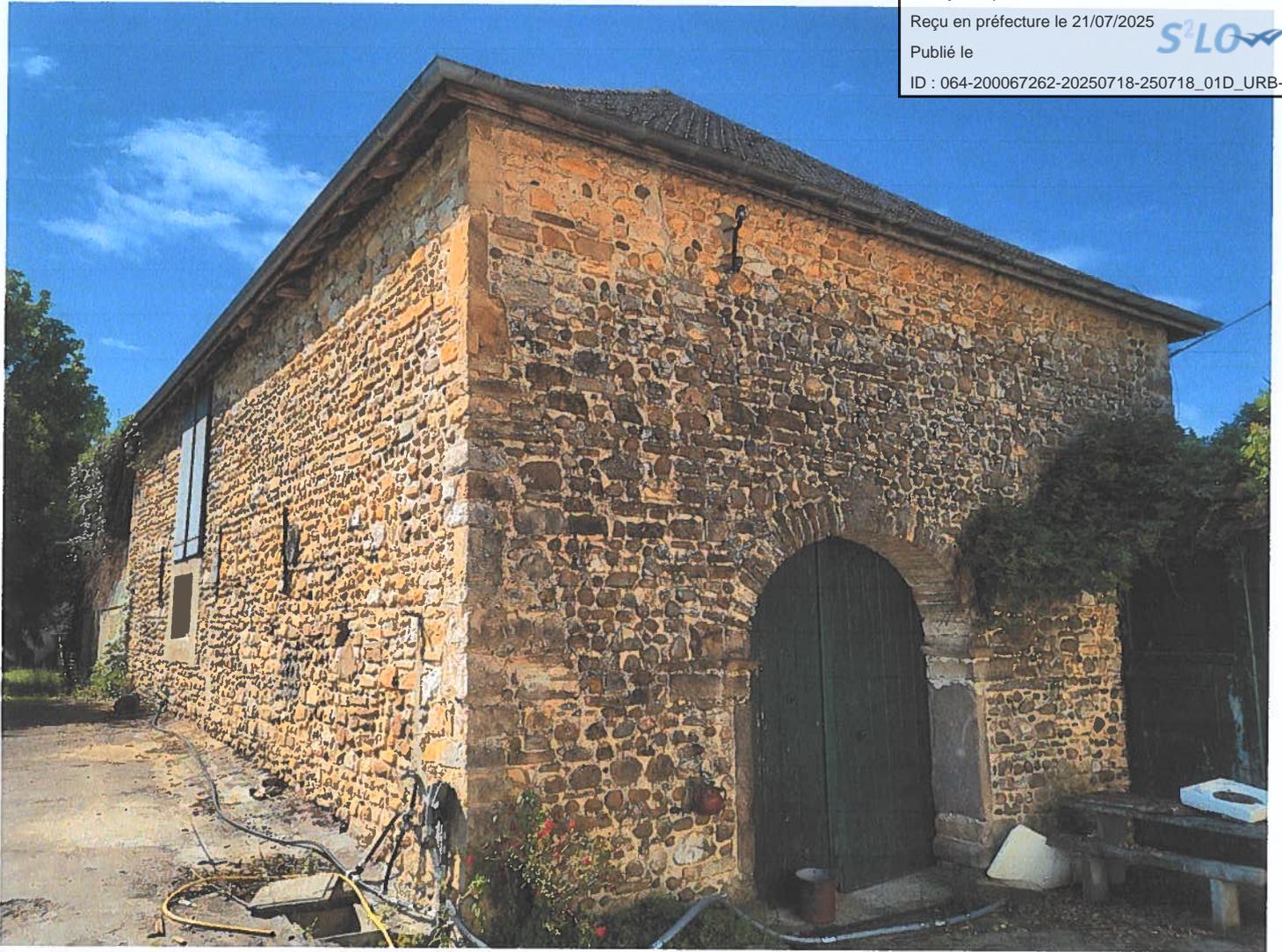
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



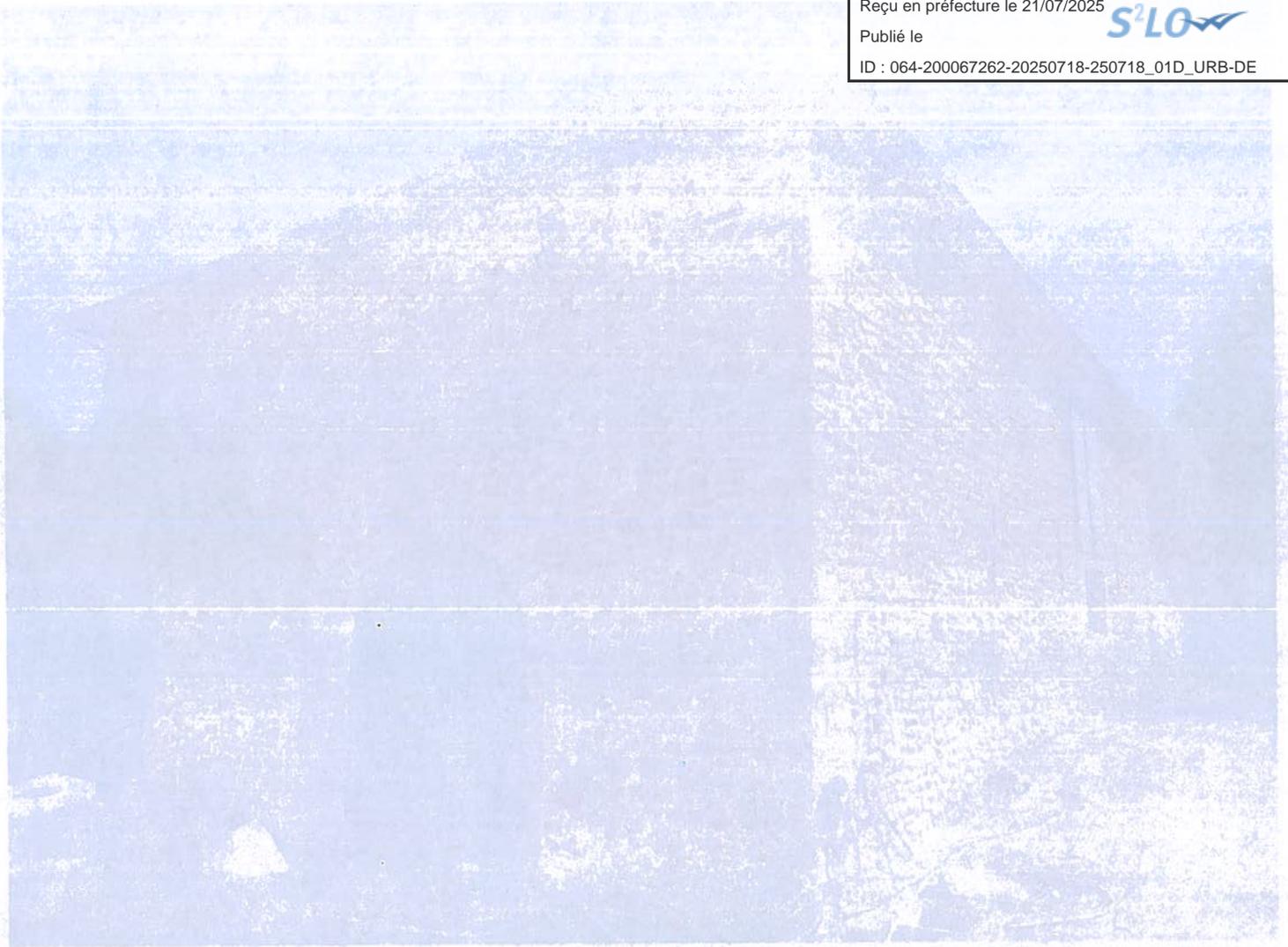
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



OK.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : ESTIAUESQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

Amfrelab. Roy T.ene

Référence cadastrale :

OB 395 Route des Faget

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :



COMMUNE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE DE LA REGLEMENTATION

Le présent article définit les règles applicables aux constructions nouvelles et aux extensions des constructions existantes situées dans les zones d'habitat individuel (ZI) et d'habitat collectif (ZC).

METRIQUE

La surface maximale au sol est de 100 m² par parcelle. La hauteur maximale des constructions est de 10 mètres.

LOCALISATION DU BÂTIMENT

Adresse : *Amf... ..*
Référence cadastrale : *CP 202 - Parcelle du ...*

Le présent document est soumis à la validation de la commission d'urbanisme.



ENJEU AGRICOLE :

- Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?** Oui Non
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
 - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
 - Habitation Oui Non
 - Exploitation agricole Oui Non
 - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre Oui (préciser) :
 - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures Oui Non
 - Prairies Oui Non
 - Landes/terres en friche Oui Non
 - Autre (préciser) :
- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
 sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage
 - Autre (préciser) :
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

Digestat

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

<ul style="list-style-type: none"> à un réseau d'assainissement ? 	Oui	Non
<ul style="list-style-type: none"> sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : Non

*Repaire libéré en... d'un bâtiment agricole
très lumineux et vaste*

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



X

INTERET ARCHITECTURAL

Etat de l'édifice

Caractéristiques générales de l'état de l'édifice

Les murs du rez-de-chaussée sont en maçonnerie

et sont en bon état de conservation.



Requête libérée de son caractère agricole

18/07/2025

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



OK.

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

<h1>PLUI</h1> <p>PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal</p>	GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION
	COMMUNE : ESTIALESCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 44 Chemin Moloud Estialescq 64290

Référence cadastrale : B 121

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ? ~~Oui~~ Non
- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui ~~Non~~
- Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Grange Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures ~~Oui~~ Non
- Prairies Oui ~~Non~~
- Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? NON
 sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage
 - Autre
 (préciser) :
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?
- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

~~Oui~~

~~Oui~~

Non

Oui

~~Oui~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

~~Oui~~

Oui

~~Oui~~

Oui

~~Oui~~

..... Mur pierres apparentes

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Ok.

PLUi  GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal
COMMUNE : ESTIALESQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : village, 64230 Estialesq, chemin du Pasot

Référence cadastrale : B 755, B 749, B 306

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : néant

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ✓

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Hangar de stockage et vinification.

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures Oui Non

▪ Prairies Oui Non

▪ Landes/terres en friche Oui Non

▪ Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? Non
- sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui Non

• à un réseau d'assainissement ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : *uniquement murs extérieurs + toit*
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

OK



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :
ESTIALESCO

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
 - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent

- ⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : ESTIALESCO 64290 .

Référence cadastrale : B169.

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui

Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 2000

- Date approximative : 2000

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures Oui Non

▪ Prairies Oui Non

▪ Landes/terres en friche Oui Non

▪ Autre (préciser) : Bois sur 3820 m² (B.170)

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui

Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

bien sûr
parcalle

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?

Oui

Non

- La toiture est-elle encore présente en totalité ?

Oui

Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?

Oui

Non

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Construction en pierres appareillées avec
un toit à fait entièrement en bois à l'usage 2 ans

Photographie(s):



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



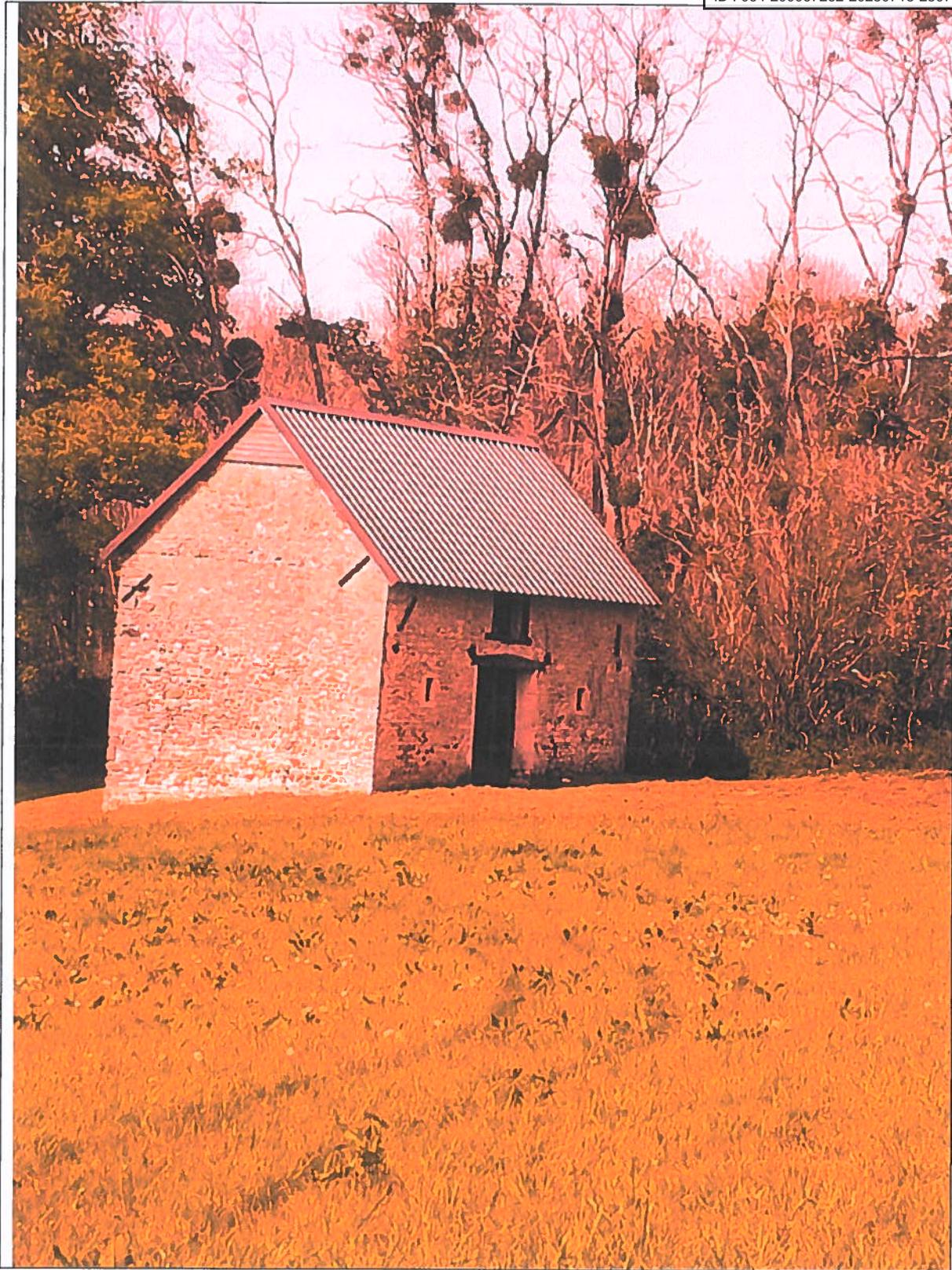
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE